

anarchisme et non-violence

ANTI-MILITARISME



VILET/LE SCRIBE

JANVIER - MARS
1972



- introduction, 2
- les CSOC ... qu'est-ce ? , 4
- objection politique ou politisation de l'objection, 12
- lutte de classes et militarisation, 17
- refusé parce que politique, 25
- de l'insoumission de Joël Chapelle..., 27
- ... à l'anarchie de Gaston Jambois, 31
- refus de la conscription, 33
- politisation du service civil, 33
- pour un refus politique de l'armée, 35
- article 50 et répression, 42
- l'opération 20, 44
- les exemptions, 45
- Seigneur, délivrez-nous, 47
- nous avons reçu ... 48

SOMMAIRE

introduction

A la suite de contacts ou de la participation de certains camarades d'« Anarchisme et non-violence » aux comités de soutien aux objecteurs de conscience, il nous avait semblé intéressant de confronter nos expériences et nos réflexions avec ceux qui, comme nous, privilégiaient une certaine pratique et partageaient un état d'esprit dans la lutte non violente et antimilitariste.

C'était le thème de notre camping de l'été 71.

Nous comptons mettre l'accent sur :

1. — la structure décentralisée des C.S.O.C. qui s'apparente à celle des comités d'action ;
2. — la circulation spontanée et horizontale de l'information ;
3. — la faculté des C.S.O.C. de se mobiliser rapidement sur un point précis ;
4. — l'élargissement de la notion d'objection ;
5. — la radicalisation des luttes avec la dimension et l'expression politiques que peut prendre l'objection, notamment par sa confrontation avec les gauchistes ;
6. — la solidarité avec les autres luttes révolutionnaires.

En fait, notre travail n'a pas donné les résultats escomptés. Nous avons demandé aux C.S.O.C. de nous fournir des textes sur leur groupe (origine, composition, thèmes d'action, orientation, etc.).

Nous n'avons disposé, pour le camping, que de quelques topos regroupés en un dossier qui a servi de base à nos discussions. La réflexion propre au camping a souvent été difficile et n'a peut-être servi qu'à éclaircir un certain nombre d'idées ou tout simplement à fournir une information ; puis elle s'est surtout orientée sur les problèmes de l'objection dite politique. De plus, d'autres aspects que ceux que nous aurions voulu privilégier sont apparus.

De toute façon, nous ayons été trop optimistes dans nos prévisions. Si, par la suite, nous avons reçu d'autres textes et quelques commentaires, le temps semble avoir été trop court et l'intérêt pour un tel travail n'a aussi peut-être pas été suffisamment ressenti. Par ailleurs, l'action, particulièrement prenante ces derniers temps, a dû être privilégiée.

Dans une première partie, nous ne publions qu'un résumé-synthèse de notre réflexion sur les C.S.O.C. Par crainte des redites, nous avons éliminé les textes de base ; disons aussi que nous ne pouvions reproduire exactement certains comptes rendus et commentaires oraux qui ont pourtant servi. Un point aussi, notre budget limité nous oblige à calculer au mieux notre pagination.

La deuxième partie, la plus volumineuse, est consacrée aux objections, insoumissions, etc. Certains textes ont déjà été publiés, séparément, à droite et à gauche, sous forme de tracts, entre autres ; d'autres ont, depuis, été remaniés par leurs auteurs. Là encore, nous avons choisi, nous avons tronqué. Ainsi, rien ne sera publié ayant trait à l'objection en Allemagne, en Espagne et en Suisse, mais nous avons conservé des textes de nos camarades belges dont la situation est actuellement la plus proche de la nôtre.

La troisième partie, article 50 et répression, qui reflète les luttes actuelles, n'est pas aussi élaborée que nous l'aurions souhaité et nécessite encore une analyse.

Nous sommes donc critiques en publiant ce numéro. Fallait-il ne pas le faire ? Nos lecteurs ont la parole.

Et il serait souhaitable que le travail ébauché ici puisse être repris et poursuivi avec leur collaboration dans le cadre, par exemple, d'une commission de travail sur le thème général de l'anti-militarisme.



C

S

O

C...

qu'est-ce ?

En décembre 1963, sortant de prison, les objecteurs vont perdre leur image de marque, leur « auréole » et une coupure apparaît entre eux et leurs « amis » (ceux qui les soutenaient). Le regroupement à Brignoles favorisera une démarche propre et accentuera cette coupure avec les amis extérieurs. Au moment de l'incarcération d'une partie d'entre eux à Uzès (octobre 65), pour des raisons de discipline paramilitaire, le fossé s'élargit encore et les amis traditionnels (Roser, Lecoïn, l'Arche, etc.) sont « forcés » de soutenir des revendications qu'ils n'admettent pas tout à fait. Les objecteurs obtiennent alors de travailler dans des associations privées.

A partir de ce moment, une nouvelle « génération » d'objecteurs se prend en charge, en ne faisant plus guère référence aux anciens qu'ils connaissaient peu ou pas du tout (1966), ou vis-à-vis desquels ils observaient une grande réserve (ils ne les connaissaient pas ou ne voulaient pas trop les connaître, craignant à la fois, non sans raisons, incompréhension et paternalisme).

Pendant mai 68, les « non-violents classiques » (en tant que groupes) ne trouvent pas leur place même si certains participent aux événements individuellement. Quelques groupes pourtant se solidariseront avec les groupuscules gauchistes (le groupe des objecteurs de Bordeaux et le groupe parisien du Service civil, embryon du comité de soutien parisien). Le peu de réflexion critique et d'action propre conduit soit à une prise en compte de tout ce qui se fait (sans toutefois, dans la plupart des cas, participer aux affrontements directs), soit à une coupure totale au niveau de l'action.

La démarche des objecteurs devient alors plus globale : la contestation ne porte plus seulement sur la violence armée mais sur la violence structurelle ; ce processus était déjà amorcé à Brignoles. On constate à ce moment une convergence des comités d'action s'ouvrant à l'antimilitarisme et des « non-violents » qui font un pas vers la contestation globale : de ce fait, certains groupes non violents sont souvent assimilés aux gauchistes.

Les « tribunaux militaires » et la militarisation étaient des chevaux de bataille des objecteurs depuis longtemps. Le fait concret du procès du groupe d'Engomer (c'était la première fois que des objecteurs ayant bénéficié du statut passaient devant un tribunal militaire), dans le contexte d'après-Mai, amène les objecteurs à engager la lutte, en se mettant en grève, sous l'impulsion de groupe de Bordeaux (en novembre 68).

Reconnus comme tels, les comités de soutien aux objecteurs datent de cette époque, mais ils existaient déjà sous d'autres noms, ou sans nom : groupes Action civique non violente, groupes pacifistes, groupes anars, etc. L'élargissement de la notion d'objection par le renvoi du livret militaire, le refus de l'impôt, etc., provoque un élargissement du soutien. Les objecteurs en grève (novembre 68-mars 69) font une « tournée » pour animer ou susciter des comités de soutien, en particulier à Paris et dans les villes où sont les emprisonnés : Lyon, Bordeaux, Rennes.

Une tentative de politisation de l'action par la propagande sur les Ordonnances de janvier 1959 échoue. Faisant appel à la crainte et à la critique des lois plutôt qu'à des faits concrets et à une oppression existante et déjà perçue, elle n'a aucun impact.

Formation et composition des C.S.O.C.

- En règle générale, on retrouve dans les comités de soutien des militants venus des mêmes milieux : ex-groupes Action civique non violente, Mouvement international de la Réconciliation, l'Union pacifiste de France, Mouvement pour le désarmement, la Paix et la Liberté (ex-M.C.A.A.), « 103 », des non-violents classiques, des groupes de recherche et d'action non violente (chrétiens) : des pacifistes, des humanistes et quelques anars. Les militants des partis et groupuscules politiques y participent parfois pour certaines actions (Brochier), mais n'y restent pas. Dans certains cas, ces militants se regroupent parce qu'ils ne peuvent agir contre l'armée et la militarisation dans leurs organisations respectives (politiques ou syndicales), cf. Lyon.

- Un comité ne se colle pas d'étiquette idéologique, mais il soutient les objecteurs tels qu'ils l'entendent. Il ne doit pas y avoir d'opposition à l'intérieur du comité ; c'est la défense d'un objecteur effectif et non pas d'une objection abstraite.
- Les comités sont souvent plus forts et plus dynamiques lorsque des objecteurs y participent, et même contribuent à leur formation, ou si le comité se forme autour d'objecteurs locaux. L'implantation d'un groupe d'objecteurs près d'un comité de soutien n'implique par leur participation à ce comité, surtout s'ils ont une action autonome ayant plus d'impact parmi la population (Bordeaux), mais le comité peut se ressentir de la crise d'un groupe d'objecteurs, de leur désaccord entre eux.
- Les tentatives de création d'un comité ne sont pas toujours couronnées de succès, d'autant que l'on se trouve devant la passivité des non-violents-pacifistes-humanistes et la récupération groupusculaire du Secours rouge (Nice).

Un comité fonctionne mieux dans la mesure où il est animé par des gens « dans le coup » plutôt que par des « anciens combattants » qui ne perçoivent plus la situation de la même façon.

- Si l'objection de conscience est un problème individuel, c'est aussi un problème politique qui ne peut être résolu par les seuls objecteurs. Pour sortir des milieux traditionnels, le comité de Rouen s'est constitué à partir d'individus engagés dans des partis et des groupuscules mais, finalement, les militants qui sont restés et y participent effectivement viennent des « milieux traditionnels ». Les groupes politiques peuvent participer à des actions (Puttemans, par exemple), mais ne peuvent pas reprendre le mot d'ordre d'objection de conscience.
- Des groupes anars (milieu traditionnellement sensible à l'anti-militarisme) semblent passer de la participation occasionnelle à une participation engagée à plus long terme (Limoges, où ils ont été rejoints par des objecteurs de conscience et des futurs objecteurs de conscience), surtout depuis les récentes actions menées pour les insoumis («Fais par le zouave», journal-affiche édité par le groupe Kropotkine de la Fédération anarchiste).
- Certains comités utilisent des locaux et du matériel des municipalités (Lille), des églises (Strasbourg) ou utilisent des « couvertures ». Ce détournement des structures existantes est cependant très limité et risque d'être récupéré. Phénomène valable aussi dans l'autre sens. Cependant, il est rare qu'un comité soit reconnu par les organisations de gauche et accepté dans l'activité municipale.

- Chaque comité est autonome, les liaisons se font sur le plan horizontal, la question du centralisme ne se posant pas. Il n'est même pas nécessaire d'avoir un comité constitué, les liens d'un seul individu avec divers groupes ou milieux permettent l'information et servent de « filières » pour les futurs objecteurs de conscience (Strasbourg, Chalon-sur-Saône).

Thèmes d'action, réflexion, perspectives

- Les actions entreprises par les C.S.O.C. restent en bonne partie très traditionnelles et axées sur l'armée et la militarisation ; information sur le statut et ses possibilités, actions pour les « forclos », désarmement, renvoi et autodafé de livrets militaires, refus de l'impôt, action internationale pour l'objection de conscience en Espagne (Pepe Beunza). Les C.S.O.C. sortent du cadre des objecteurs de conscience et du statut en apportant un soutien aux insoumis (Puttemans et Chapelle). Mais le peu de divergences (les mêmes actions entreprises partout) entre les divers comités et la spontanéité que l'on peut trouver dans leur activité ne viennent-elles pas d'une pratique limitée et d'un recrutement touchant les mêmes milieux ?
- La propagande et l'action contre l'armement atomique sont entrées dans le cadre plus vaste de la lutte contre la pollution (mouvement écologique).
- La dénonciation de l'impérialisme français, après être resté longtemps dans le cadre réformiste et charitable de l'aide au tiers monde, s'est quelque peu radicalisée à propos de l'intervention des troupes françaises au Tchad (Brochier-Martinez), et tendrait à disparaître (malgré quelques interventions contre les ventes d'armes à ces pays).
- Le comité à la pointe de l'action est celui de la région où elle se déroule, ce fut typique pour Brochier ; le meilleur soutien venant des comités où il y a un grand nombre (relatif) d'objecteurs. Leur « activisme » les fait côtoyer les groupes gauchistes et, malgré une jonction positive à Bordeaux au moment de l'action pour Martinez et Brochier, il semble que, en général, les rapports ne soient pas très bons quand ne se produisent pas des accrochages (cf. Lille, avec l'O.R.A. et le Secours rouge), leur spécificité ou même leur attitude générale (théorique ou pratique) n'étant pas acceptée par ces groupes de contestation globale.
- Les comités sont riches en actions « spectaculaires » mais pauvres en réflexion (même la critique des actions entreprises ne se fait

pas suffisamment). Ce sont des « groupes de base », et la nécessité de suivre l'événement ainsi que la diversité de leur composition sont une entrave à la réflexion en commun. Cette réflexion se fait plutôt en dehors des comités, dans des groupes politiques ou affinitaires, ou en sous-groupes. Cela ne veut pas dire qu'une ébauche théorique ne se fait pas, mais elle n'a pas encore donné de résultat (Lille). Actuellement, le débat sur l'objection dite politique devrait se faire parmi les objecteurs de conscience et dans tous les comités.

- Les comités n'ont pas d'audience au plan national, mis à part le Groupe d'action et de résistance à la militarisation pour l'action du Mont-Verdun.
- Les C.S.O.C. peuvent être considérés comme des « organisations de masse », c'est-à-dire ouverts à tous sans référence idéologique ou théorique avec pour but l'action (principal lien commun) ; ils ont donc un rôle de confrontation et de formation. Pour un groupe qui se veut d'action, quelles sont les principales difficultés pour avancer dans sa réflexion :
 - 1 - l'action absorbe trop d'énergie, le temps manque, la nécessité de suivre l'événement est aliénante ;
 - 2 - les différences de niveau intellectuel, de motivations, de prise de conscience, de « générations » ;
 - 3 - les problèmes du groupe : trop d'importance aux problèmes personnels, manque de rotation des tâches, problème de *leaderisme* ;
 - 4 - peur de la réflexion qui remet en cause ; refus de la réflexion parce qu'elle s'accompagne souvent d'absence d'action ;
 - 5 - le groupe est réuni sur une ou des actions, mais pas sur un programme global.

Comme éléments favorables à la réflexion nous avons noté qu'un groupe ne devait être ni trop petit, ni trop important, entre huit et quinze personnes. De ce fait, un langage commun et des relations de confiance qui libèrent l'expression apparaissent. Le danger : devenir un groupe affectif, un groupe de copains tendant à se refermer sur lui-même, avec un jargon, bien à lui, qui serait un obstacle à l'accueil des nouveaux.

L'action, telle qu'elle est actuellement conçue par les C.S.O.C., est-elle compatible avec une organisation nationale, même souple ? La pratique des relations horizontales que nous avons pu constater devrait être le modèle à suivre.

Les C.S.O.C. sont, sans doute, la partie la plus active du mouvement pacifiste. Nous avons essayé de répertorier brièvement les différents groupes, organisations, tendances, etc.

1. Des sectes religieuses ayant témoigné d'une certaine non-violence : en particulier les Amis Quakers qui ont toujours compté beaucoup d'objecteurs (ce n'est pourtant pas le cas en France) et soutenu les objecteurs de conscience. Peu d'influence. Soutien discret mais efficace.
2. M.I.R. (Mouvement international de la Réconciliation, créé en 1912) : pacifiste intégral et aussi non violent (non violent par rapport à l'Évangile), internationaliste, chrétien. En France, essentiellement animé par des protestants mais on note, en 1960, l'arrivée de catholiques.
3. I.R.G. (Internationale des résistants à la guerre) créée en 1920 par des socialistes athées, des pacifistes intégraux, des chrétiens, des humanistes sans référence religieuse. La non-violence y a de plus en plus d'importance. Influence de certains anarchistes. En Belgique, I.R.G. et M.I.R. éditent un bulletin commun pour informer les militants des deux mouvements. Aux États-Unis, le M.I.R. (I.F.O.R.) adhère à l'I.R.G. en tant que mouvement.
4. S.C.I. (Service civil international), originellement pacifiste et non violent. À sa création, il était proposé comme une possibilité de remplacer les services militaires nationaux par un service civil international. Il est devenu une organisation humanitaire d'entraide (entraide = moyen, paix = but). En France, actuellement, le S.C.I. emploie un certain nombre de jeunes ayant refusé le service militaire.
5. L'Arche : communauté religieuse, artisanale et paysanne, gandhienne (référence explicite à la non-violence). De nombreux amis de la communauté un peu partout. Essaimage communautaire tenté en Amérique du Sud, au Maroc, etc.
6. L'A.C.N.V. (Action civique non violente) créée en 1957, émanation de l'Arche (action contre les camps d'internement, pour les objecteurs, etc. Expérience essentielle pour l'action non violente en France. Arrêt lorsque l'action s'arrête. Transformée en plusieurs G.P.A.N.V. (groupes de préparation à l'action non violente) qui se sont assoupis.
7. U.P.F. (Union pacifiste de France), section française de l'I.R.G., regroupe plusieurs associations de pacifistes intégraux. S'intéresse de plus en plus à la non-violence (Louis Lecoin, le journal « Liberté », était membre de l'U.P.F.). (Il existe aussi « la Voix de la paix », publication proche de l'U.P.F.)
8. M.D.P.L. (Mouvement pour le désarmement, la paix et la liberté), créé d'abord pour lutter contre l'armement atomique (il s'appelait, d'ailleurs, à ce moment-là, M.C.A.A. : Mouvement contre l'armement atomique — pour le désarmement et pour la paix

par le désengagement) avec pour modèle la C.N.D. anglaise (Campaign for Nuclear Disarmament) qui pratiqua l'action directe non violente. Influence du P.S.U. ; a pris des positions politiques : par exemple, se déclare solidaire des combattants vietcongs. Ce n'est donc pas un regroupement de pacifistes intégraux. Pont entre mouvements pacifistes et mouvements politiques (surtout gauchistes maintenant).

9. Les C.S.O.C. : c'est le thème premier de notre réflexion.
10. Les objecteurs : il n'y a pas de mouvement d'objecteurs spécifique. Chacun se rattache (ou pas) aux courants, mouvements que nous essayons de délimiter. Il existe un secrétariat des objecteurs et un bulletin de liaison, « la Lettre ».
11. Les G.R.A.N.V. (Groupes de recherche et d'action non violente) ont tenté de se coordonner par le S.C.A.N. (Secrétariat de coordination de l'action non violente). Volonté de centralisation très forte chez certains. Quelques C.S.O.C. et d'autres groupes se sont rattachés au S.C.A.N. parce qu'ils ont estimé qu'une organisation purement horizontale était facteur d'échec. (« Combat non violent » publication proche.)
12. Le G.A.R.M. de Lyon (Groupe d'action et de résistance à la militarisation), pas essentiellement non violent, tient lieu de C.S.O.C. Actions à citer : Mont-Verdun, etc.
13. Le groupe d'Orléans : communauté de réflexion autour de Jean-Marie Muller (auteur du livre « L'Évangile de la non-violence ») : renvoi de livrets militaires, refus de l'impôt. Catholiques, influence régionale.
14. Le « 103 » de Toulouse (Centre de recherches pour le tiers monde). Catholique. A organisé une Semaine de la non-violence, à Toulouse.
15. Autour de « Charlie-Hebdo » se retrouvent un grand nombre de jeunes plus ou moins hippies : pop-music, non-violence, libertarisme, écologie (manifestation à Bugey). On va à la fête, puis à la manif ; il faut politiser les fêtes !
16. « Survivre et Vivre », écologie, critique du scientisme.
17. A.N.V. (cf. numéro 24.)

Si l'on examine actuellement ce qu'on peut appeler globalement le « mouvement pacifiste et non violent », en France, on constate d'abord un grand éparpillement dû aux différentes options, aux idéologies divergentes, etc. Il s'ensuit qu'un certain nombre de personnes se sentent déconcertées par l'atomisation des groupes et voudraient voir se créer une fédération des mouvements pacifistes

et non violents : en appartenant à une « grande famille » leur besoin de sécurité serait satisfait, en adhérant à une formation importante et cohérente, ils s'affirmeraient politiquement.

Ce qu'il convient d'examiner, c'est ce que peut apporter une telle fédération tant au niveau de l'action que de la théorie. Il peut paraître aller de soi qu'un grand mouvement fournirait des analyses et des solutions aux problèmes posés (nous déplorons la pauvreté de la réflexion). Un grand mouvement attirerait encore plus de forces pour l'action (actuellement, sur ce plan, nous privilégions les C.S.O.C.).

En fait, un regroupement idéologique s'organise autour de quelques têtes pensantes que l'on sollicite pour des conférences ; cette demande de conférenciers exprime sans doute et le besoin de théorie des groupes et leur incapacité à théoriser. On écoute le conférencier sans participer à l'élaboration de sa pensée, on est tout aussi dépendant de la revue, du journal que l'on lit périodiquement.



objection politique

ou politisation

de l'objection

On peut dire que toute objection est objectivement politique puisque c'est une critique en actes du système. Les objecteurs posent un problème qu'ils ne peuvent ni ne veulent résoudre seuls (cf. le rôle de l'armée dans la société capitaliste ou la société socialiste d'Etat). Par objection dite politique nous entendons celle qui fait référence explicitement et essentiellement à la lutte contre le système capitaliste. Cette objection s'est élaborée à partir des possibilités actuelles au sein du service civil qui permet le statut, allant du service classique dans une association, d'un travail reconnu ou non sous couverture d'une association, à la négation du service.

L'objection, actuellement, peut prendre plusieurs formes :

a) Une demande « politique » du statut :

Se voulant plus radical, l'objecteur « politique » (ou le déserteur politique qui ne peut plus bénéficier du statut) a une démarche stratégique. Il joue sur les contradictions du système en demandant le statut pour se le faire refuser ou le faire éclater. C'est un peu le schéma provocation-répression d'où l'importance de la prison pour la dramatisation de l'action et seule une situation de répression permet le soutien des divers groupes politiques. Dans ce cas d'objection explicitement politique, certains groupes gauchistes pourraient se joindre au soutien et des militants adopter cette position. Cette action se situe au niveau dit politique, différent du niveau où se situent les luttes réelles. Les objecteurs en service (sous quelque forme que ce soit) devront se situer par rapport à cette répression, se solidariser et soutenir par diverses actions, ou refuser de soutenir une telle demande (Valton, Péran, Gaignard, Janin, Fayard).

b) Un refus total de l'armée et du statut :

Le refus de l'armée et du statut est une position radicale face à l'Etat, mais ce n'est pas toujours ni essentiellement une prise de position « politique », elle peut faire référence aussi ou uniquement à la liberté et ou à l'individualisme (Puttemans, Chapelle, Jambois).

c) Désertion du service civil :

Refuser le statut après l'avoir demandé et obtenu, c'est ne plus supporter la situation de récupération et de répression qu'est le service civil (ressenti comme telle). Ce n'est pas toujours une position politique au sens où nous l'avons défini plus haut. Cette désertion du service civil mettra à l'épreuve les nouvelles juridictions applicables aux objecteurs depuis peu (Carré).

d) Une « politisation » du service civil :

L'objection dite « politique » ne définit pas une pratique quotidienne ; la « politisation » du service civil, en refusant l'intérêt général défini par la loi, en serait une. C'est le refus de la notion de service national en continuant d'agir et de vivre selon ses désirs et les nécessités de la lutte (remplacer l'intérêt général par l'intérêt individuel ou l'intérêt de classe : grèves, actions spécifiques, communautés, information-soutien). Une telle démarche vise à saper les fondements de l'exploitation et non à provoquer une confrontation directe avec le pouvoir, la lutte étant située au niveau du quotidien (cf. textes de Bruno Dulac, Objection libertaire, François Destryker).

Nous publions ci-après des textes et des lettres illustrant les différentes positions qui viennent d'être définies schématiquement. Il est certain que chaque cas présente des caractéristiques qui lui sont propres et que ses positions en recourent d'autres ; en ce sens, notre classification prend un aspect arbitraire qui ne se justifie que par une volonté de clarification.

Nous avons jugé utile de présenter tout d'abord les principaux objecteurs ou insoumis « politiques » :

Bernard Péran : Demande de statut pour raisons politiques refusée le 17 juin 71. Déclaré inapte au service militaire, exempté.

Dominique Valton : Demande de statut pour des motifs politiques rejetée le 4 mars 71. Au terme d'un jeûne de quinze jours, il a été arrêté en compagnie d'Armel Gaignard au cours d'une manifestation

avec enchaînement, le 8 novembre 71. Son procès a eu lieu le 7 janvier dernier à Rennes ; il a été condamné à dix-huit mois de prison.

A la suite de son incarcération, Dominique Valton ainsi que Bernard Bienvenu (objecteur), Daniel Thomuy, Jean-Pierre Willert, Jean-Michel Sangani, Didier Goeller, Jean-Claude Joigneaux (déserteurs), Jean-Marie Bonnetier (insoumis) et Serge Londé (outrage à un supérieur) ont fait une grève de la faim pour obtenir le droit de demander le statut à n'importe quel moment et quels qu'en soient les motifs.

Armel Gaignard : Déserteur depuis le 18 septembre 71 après neuf mois de caserne. Il se joint à l'action de Dominique Valton et son arrestation a lieu le 8 novembre 71 au cours de la manifestation précédemment citée. Il a été condamné à huit mois de prison.

François Janin : Demande le statut le 14 janvier 71 ; celui-ci lui est refusé à cause des « considérations politiques et critiques de la société » exprimées dans sa lettre. Insoumis depuis le début octobre, il a commencé un travail d'aide aux travailleurs immigrés.

Jean-Michel Fayard : Demande le statut le 1^{er} février 71. Il se heurte à un refus de la commission juridictionnelle. Insoumis depuis décembre 71. Il travaille, depuis octobre, avec François Janin à l'association Accueil et Rencontres.

Joël Chapelle : Arrêté le 7 mai 71 après deux ans d'insoumission. Il refuse le service militaire et le statut des objecteurs. Jugé le 29 juillet 71, il a été condamné à dix-huit mois de prison.

Joël Chapelle (détenu), 13561, Bât. D3, 7, av. des Peupliers, 91-Fleury-Mérogis.

Sylvain Puttemans : Appelé sous les drapeaux le 7 septembre 70, il refuse le service militaire et le service civil. Le 7 octobre 70, il est incarcéré à Loos-lès-Lille. Le 17 décembre, il est condamné à dix-huit mois de prison avec sursis. Ramené en caserne, il refuse à nouveau l'uniforme et fera par la suite une grève de la faim de trois semaines. Le 19 janvier 71, il est condamné à deux de prison ferme.

Sylvain Puttemans, écrou 56.87, section D, cellule 117, maison d'arrêt de Loos-lès-Lille.

Gaston Jambois : Insoumis depuis le 2 août 71.

Christian Carré : A obtenu le statut et est incorporé en juin 71. Le 8 novembre 71, il refuse le bénéfice du statut et récuse la conscription qui englobe le service civil, allant jusqu'à suggérer un service militaire facultatif.

Olivier Denis : A refusé de porter l'uniforme le 3 décembre 71 à la caserne d'Olivet. Il refuse et l'armée et le statut des objecteurs.

Jean-Pierre Lalanne qui refusait le service militaire s'est suicidé le 25 octobre 71 dans les locaux disciplinaires de la caserne d'Etain.

Jean-Jacques Martin : Soldat, il a refusé de conduire les camions militaires pendant la grève des conducteurs du métro. Son procès s'est tenu le 29 novembre 71. Il a été condamné à six mois de prison dont quatre avec sursis.

Cette liste n'est pas complète, mais les informations concernant les autres cas ne nous sont pas parvenues.

l'objection politique

continuité avec l'objection traditionnelle

L'objection politique au service militaire n'est pas une forme de lutte absolument nouvelle. Elle ne fait que radicaliser et expliciter la dimension véritable de l'objection de conscience. Le 21-12-63, le pouvoir accorde un statut aux objecteurs de conscience. Il désarmait ainsi pour un temps la combativité des successeurs directs de ceux qui, pendant la guerre l'Algérie, refusaient (pour des motifs humanitaires poussés à l'absolu) l'armée.

Ce n'est pourtant pas le respect des « raisons de conscience » qui expliquait cet acte du pouvoir. En instaurant le « Service civil », ce dernier ne visait guère qu'à « occuper » quelques trouble-fête dont on s'était assuré auparavant qu'ils n'étaient pas dangereux puisque « non violents », puisque « opposés en toute circonstance à l'usage personnel des armes ». Les luttes menées depuis plusieurs années, dans le cadre du service civil, ont peu à peu élargi la prise de conscience politique des objecteurs. Est peu à peu dépassé le point de vue primaire sur l'armée, sur la violence. Est progressivement

remis en cause l'individualisme de la démarche.

Faire objection politique aujourd'hui c'est donc, en exigeant l'obtention d'un statut dont le but était la mystification et la neutralisation politique de ceux qui en bénéficiaient ; s'inscrire à fond dans la logique d'une évolution qui s'opère sans beaucoup de bruit depuis plusieurs années.

rupture

Et pourtant il y a rupture par rapport à l'objection de conscience traditionnelle. C'est un renversement de perspective. C'est révéler et exploiter d'un seul coup tout le potentiel révolutionnaire de ceux qui, à un moment ou à un autre, pour une raison ou pour une autre, ont su dire NON à l'armée, NON au pouvoir. C'est relier la démarche classique de l'objecteur à un combat dont l'enjeu dépasse peut-être ses préoccupations habituelles : la lutte de classes.

Il est bien évident qu'en acceptant de faire sérieusement le détour d'une analyse politique du système social qui est le nôtre (et dont l'armée est l'instrument répressif nécessaire à sa survie), qu'en privilégiant le souci de l'efficacité révolutionnaire, on relativise aussitôt la démarche. Cela revient en effet à considérer l'objection au service militaire comme une stratégie particulière dont on n'est

pas assuré à l'avance de l'efficacité. Cette attitude implique encore le soutien actif des autres formes de luttes contre l'armée de la bourgeoisie (insoumission, désertion, révolte du contingent).

Etre objecteur politique, c'est développer sur le front de l'armée une tactique nouvelle. C'est tenter l'élargissement d'une brèche que le pouvoir avait, par opportunisme, tolérée dans son système d'asservissement des jeunes en votant la loi du 21-12-63.

stratégie

La situation de celui qui fait objection politique est claire. L'originalité de l'attitude vient de ce que l'on joue simultanément sur deux plans (volonté d'affrontement direct avec le pouvoir, référence à la légalité bourgeoise), introduisant la contradiction sur le terrain même que le pouvoir croyait avoir soigneusement balisé.

Cette stratégie détermine certaines possibilités d'action qui sont actuellement à l'étude, et dont il faudra bientôt débattre. Quoi qu'il en soit des risques encourus par les objecteurs politiques, leur affrontement avec le pouvoir bourgeois doit être l'occasion d'ouvrir largement le front de l'armée. Il faut que cette lutte bien précise agisse comme un détonateur.

Bernard Péran

LUTTE DE CLASSES

et MILITARISATION

Une société basée sur l'exploitation de l'homme par l'homme

Une logique implacable

Le système capitaliste, dont le seul but est le profit maximal pour une minorité, base son principe sur la fuite en avant de la production, de la consommation. Qu'il soit privé ou monopoliste (sociétés par actions, Etat), le capitalisme n'a d'autre but que la reproduction accrue de ses capitaux, et ce, par tous les moyens.

Propriétaire, il contrôle à sa guise les moyens de production, organise, concentre, suivant son bon plaisir, pour un profit maximal. Cette exigence, impérative au système, a besoin d'espace, de nouveaux centres d'exploitation : c'est le colonialisme ou, dans sa nouvelle forme, le néo-colonialisme dont la France, pour sa part, se réserve un bon morceau de gâteau. Cela va de l'Afrique occidentale à Madagascar ; les pays d'Amérique du Sud n'étant pas oubliés (cf. le récent voyage du Concorde au Brésil) ; sans omettre le monde arabe de la Libye jusqu'au Maroc, etc. L'élargissement du capitalisme monopoliste est donc basé, d'une part, sur l'exploitation accrue des travailleurs du pays et, d'autre part, sur la surexploitation des zones sous-développées, la classe dominante dans ces pays n'étant que les valets fantoches des pays capitalistes (placés au pouvoir grâce à eux).

Des moyens efficaces

Les travailleurs ne sont que les instruments dont il faut tirer le maximum de profit.

Les intérêts de la classe ouvrière sont donc opposés à ceux de la classe dominante incapable de satisfaire les besoins réels de la

société. Il faudra donc pallier sans arrêt les dangers des affrontements de classes et pour cela tous les moyens sont bons.

La division du travail en catégories, par une hiérarchie forcenée du manœuvre au petit chef, par la distinction entre manuels et intellectuels, par le chantage et le licenciement, par la loi, les contrats, la participation et aussi la répression sanglante.

Indirectement, par le matraquage idéologique, elle vise à faire de tous les travailleurs des bourgeois disciplinés et consommateurs, selon le principe du profit et de la compétition.

Il ne faut pas oublier les pays sous-développés dans lesquels on interdit toute possibilité d'organisation autonome des travailleurs et où les capitalistes peuvent tirer la matière première à des prix de plus en plus bas. Il est alors facile de déplacer au gré des besoins la main-d'œuvre locale vers des zones industrialisées, créant ainsi un potentiel de main-d'œuvre bon marché (Simca fait venir des trains entiers d'émigrés marocains ou turcs pour son usine de Poissy tous les 6 mois ...).

L'armée au service du capital

La défense nationale :
une idéologie au service du pouvoir

Tel est donc le système social dans lequel nous vivons, sans responsabilités, les intérêts de la classe dominante directement opposés aux intérêts des classes exploitées.

Pour que tout cela marche, il faut un peuple anesthésié, ignorant, docile et même coopérant ...

Les instruments du pouvoir sont immenses. Le premier outil, l'école, véritable moule idéologique, forme des petits Français dociles et « bien pensants ». Le deuxième matraquage a lieu sitôt sorti de l'école à 18 ans : « le service national actif ».

L'embrigadement de la jeunesse prend une dimension nouvelle : « L'armée s'acharne à faire des jeunes et par là même de l'homme du peuple un résigné, un homme sans responsabilité. Pour cela elle le déracine de son milieu pour l'isoler, le dépayser, aussi bien dans sa façon de penser que dans sa façon de vivre. La nouveauté de la

tenue, du cadre, de l'instruction, du système hiérarchique, du règlement et du rythme de vie perturbe l'individu et le maintient en perpétuelle position d'infériorité ... Ainsi l'armée vise à faire de tous les jeunes des moutons, des instruments dociles du pouvoir.»

Ces intérêts du pouvoir, opposés à ceux de la classe laborieuse, nécessitent une mystique nationale ; cela va du Mérite agricole à la Légion d'honneur, en passant par la croix de guerre et tout le «côté clinquant des grandes tenues, des défilés, des parades, de l'harmonie des mouvements» ...

On ne peut s'empêcher de citer 14-18 ou 39-45 ou la guerre d'Indochine ou celle d'Algérie française ».

« La guerre est faite par des gens qui se battent et ne se connaissent pas au profit de gens qui se connaissent et ne se battent pas ».

Anesthésier, exalter le peuple, tels sont donc les moyens de l'Etat qui, par le biais de l'idéologie nationaliste, manipulation éminemment politique, aliène les travailleurs et les met à sa botte.

Le service national actif entre tout à fait dans cette logique. Debré souligne l'importance de l'instruction civique, sur le thème «tâches d'intérêt public», qui se traduit par le rôle de briseur de grève (éboueurs, transports en commun, postes, musées) ou tout simplement main-d'œuvre à bon marché pour la gendarmerie ou les universités (inscription en 69).

Ce n'est pas un hasard si les jeunes sont appelés à 18 ans et si l'on aménage l'armée (plus «libérale», possibilité de formation professionnelle, foyers, nourriture meilleure ...), tout en gardant bien la même finalité : récupérer la jeunesse.

Cette orientation de plus en plus nette et de plus en plus avouée se retrouve dans le civil : les contrats dits de progrès, la participation ... Dernièrement une orientation du C.N.P.F. en vue d'informer (à sens unique) les ouvriers sur les problèmes économiques de l'entreprise a pour but avoué d'éviter ainsi «des revendications «erronées» qui ne conduisent qu'à des conflits inutiles». Cette orientation est appuyée à grand renfort de crédits par le gouvernement.

Il en est de même de la formation professionnelle à l'armée (combien de jeunes s'engagent dans l'espoir d'y apprendre un métier !) ...

« La méthode active permet au chef de dispenser efficacement la formation aujourd'hui nécessaire à l'exercice de l'autorité ... La réalité du combat moderne réclame plus encore qu'autrefois une «force morale» à toute épreuve... Il faut faire prendre conscience

aux jeunes qu'ils participent à une œuvre qui les dépasse (lire ici guerres impérialistes d'Algérie, du Tchad ... ou luttes antigèrves).» L'effort de lucidité et de maîtrise de soi est particulièrement rigoureux lorsqu'il s'agit de faire face à ses obligations vis-à-vis de réalités objectives aussi élevées que le bien commun, la communauté nationale, l'Etat, l'armée ...

On ne peut s'empêcher de faire le rapprochement avec ce que disait le 11 mai 1958 Chaban-Delmas inaugurant l'école des cadres pour la guerre révolutionnaire dite subversive (Algérie) : « Vous menez un combat difficile, ingrat, contre un ennemi qui se dérobe, mais votre combat est, j'en suis persuadé, le dernier combat de la France en tant que pays libre. Vous combattez aussi pour la défense de l'Occident. » (On sait aujourd'hui que les cours de torture étaient au programme de cette école !)

N'a-t-on pas fait venir en 1971 les brigades spéciales dans le but avoué d'entraîner le contingent à réprimer les manifestations. C'est-à-dire à se battre contre le peuple.

N'est-ce pas aussi le but avoué de la D.O.T. (Défense opérationnelle du territoire), créée depuis 1968 pour reconquérir le pouvoir en cas de renversement.

C'est ce même rôle qu'a joué en mai 68 le contingent cantonné dans les casernes, ignorant des événements, volant de pression, chantage d'une éventuelle intervention (voir de Gaulle-Massu).

L'ordonnance de janvier 59 s'inscrit bien dans cette logique. Chaque adulte, homme et femme, est en état continu de mobilisation face à une éventuelle menace, tant extérieure qu'intérieure, mobilisation pouvant intervenir même en temps de paix (n'importe quelle crise sociale peut mettre chaque citoyen dans cette position). C'était la menace que faisait Chaban-Delmas le 14 octobre 1971 aux conducteurs de la R.A.T.P. en grève.

La direction même de la défense est entre les mains du pouvoir et échappe complètement à l'armée, c'est-à-dire que nous sommes à la merci de la classe dirigeante. Les régions militaires étant elles-mêmes aux ordres des préfets de région, c'est ce que nous appelons : la défense nationale de la classe dirigeante.

« Vous voulez qu'on se batte contre nous-mêmes, contre nos proches, contre ceux qui sont dans la misère, quelle que soit leur race (parce que nos intérêts sont les mêmes). »

« Je refuse de me laisser asservir et de tourner mon fusil contre le peuple » (B. Péran, objecteur politique).

Un levier économique, social et politique du capitalisme

La militarisation, aujourd'hui, ne peut pas être vue uniquement sous l'aspect idéologique. C'est dans le domaine politico-économique que le capitalisme en tire les profits directs.

Relations avec l'extérieur : au niveau de l'approvisionnement :

La vente d'armes à l'Afrique du Sud est un exemple frappant. Cette assistance militaire préférentielle est liée directement à l'achat d'uranium à ce pays à des prix dérisoires (minerai d'importance capitale pour l'industrie française).

Il en est de même de la vente d'armes au Portugal pour sa guerre coloniale.

Au niveau des débouchés :

« Il n'est plus possible d'envisager l'industrie d'armement en faisant abstraction des notions d'exportation et de compétitivité. » (Debré). Cela répond à deux impératifs complémentaires :

- Répondre aux besoins des pays du tiers monde qui se croient ainsi indépendants tout en favorisant de fait le néo-colonialisme ;
- Elargir et équilibrer une industrie relativement puissante et de pointe (250 000 travailleurs).

En 1970, Debré demande aux états-majors qui préparent la 3^e loi programme de choisir des matériels qui intéressent autant que possible l'étranger. Mais c'est au niveau de la pénétration politique économique que l'armée prend son véritable sens.

Au Tchad, le gouvernement français renforce son administration militaire et civile en place, protégeant ses mines d'uranium du Niger occidental. La vente de 100 Mirage III à la Libye s'accompagne d'un accord interdisant les voies d'accès et d'approvisionnement du Sud libyen aux zones rebelles du Tibesti (Tchad).

« La vente de 30 Mirage à l'Espagne s'inscrit dans le cadre de la coopération technique et industrielle des deux pays » (journaliste de Toulouse). On comprend le silence du gouvernement français sur les procès de Burgos. Les armées elles-mêmes deviennent de plus en plus dépendantes (les pilotes algériens sont formés par l'armée française).

« Cette pénétration politico-économique n'est pas le fait du hasard, d'un marché libre ... C'est une politique délibérée du pouvoir, témoin ce titre du « Monde » du 5-10-71 : « La France prévoit d'augmenter ses dépenses pour la prospection des clients étrangers dans le domaine du commerce des armes. »

Les crédits publics à cette fin passent de 7 millions en 1970 à 9,3 millions de francs pour 1972. « Ces mesures, ainsi qu'un assouplissement en avril-mai derniers sur les règles d'exportation des matériels de guerre ont été appréciées des industriels de l'armement », précise l'article.

Influences intérieures : Incidences directes.

L'armée donne 35 millions par an aux chercheurs de l'Éducation nationale. L'industrie d'armement exerce une influence directe sur 70 % de l'industrie aérospatiale, sur 55 % des dépenses du C.E.A. (recherche atomique) (chiffre avoué), sur 6 % de l'électronique.

Politique concertée du pouvoir et des industriels qui là encore ne font qu'un.

Avec plus de 20 milliards de chiffre d'affaires en 70 c'est l'une de nos premières activités économiques.

Plus de 300 000 travailleurs (et l'on est loin du chiffre si l'on tient compte des sous-traitances) vivent malgré eux de l'activité militaire de notre pays. La Bretagne est la première à en souffrir. Pour le Breton, il y a l'exil ou l'armée (y compris les civils travaillant pour l'industrie d'armement).

Double exploitation des travailleurs contraints à faire un travail inutile et néfaste à l'humanité et dont, par ailleurs, les profits énormes du marché étranger ne rapportent qu'à l'oligarchie dominante.

Avec 7 milliards de commandes en 70, la France est devenue le 3^e exportateur du monde. Dassault réalise 75 % de son chiffre d'affaires avec les activités d'armement : « Il fabriquera 15 Mirage F 1 par mois (« le Monde » du 4-10-71) grâce aux nombreuses commandes de l'étranger. » La S.N.I.A.S., avec ses hélicoptères Alouette III, ses missiles (85 000 SS II déjà exportés), ses avions militaires, ses engins balistiques (force de dissuasion), réalise 60 % de son chiffre d'affaires.

M. C... président-directeur général de Dubigeon-Nantes, déclarait le 3-9-71 que la construction des sous-marins portugais avait été très rentable (on sait que l'entreprise a des ennuis financiers en ce moment, sans doute parce qu'elle ne fabrique pas de navires de guerre !).

Incidences indirectes.

En tant qu'industrie de pointe, le financement massif de cette industrie privilégiée est à l'origine d'un accroissement automatique pour ainsi dire gratuit et sans objectif particulier de la productivité

nationale, et ce, avec le consentement des organisations ouvrières elles-mêmes (demande de mise en chantier du 4^e sous-marin nucléaire).

L'activité militaire éponge ainsi la surproduction génératrice de crise en tant que production inutile.

La classe dirigeante a donc tout intérêt à ce que cette industrie prenne de l'essor. Elle ne permettra jamais qu'elle disparaisse. Aussi c'est à nous les travailleurs de la détruire avant qu'elle ne nous détruise.

L'objection au service militaire ne peut être séparée de l'opposition à la production des instruments de guerre qui ne servent que les patrons. Cette opposition se manifeste de plus en plus (chercheurs de l'E.N.S., ouvriers italiens d'une usine de construction de matériel militaire : ils fabriquent aujourd'hui des wagons).

Les luttes aujourd'hui

« Tout s'oppose aux intérêts de la classe capitaliste dans son ensemble : les intérêts particuliers à l'intérieur de cette classe ; la lutte des peuples colonisés pour se libérer du carcan ; le refus des « citoyens » des pays du capitalisme surdéveloppé de participer à cette stratégie morbide. » (M. Auffray).

Nous ne pouvons donc pas dissocier notre lutte contre l'armée de la lutte des travailleurs. C'est bien en termes de lutte de classes que nous posons notre acte, conscients de l'aspect minoritaire qu'il représente aujourd'hui mais indissociable de toutes les luttes contre l'armée.

Parce que le service militaire n'a rien à voir avec les intérêts des travailleurs, ceux-ci le refusent. Qui n'attend pas la quille en comptant les jours ou n'essaye pas par tous les moyens de se faire réformer, ou tout simplement tire au flanc parce qu'il n'a aucun intérêt à obéir à des ordres qui ne le concernent pas ?

Cet antimilitarisme profond n'est pas le hasard d'une mentalité française comme certains veulent bien le dire, il est la résistance plus ou moins consciente à une oppression savamment calculée.

Ceux qui réagissent violemment sont en butte à la répression. C'est le trou, ou la taule, le bataillon semi-disciplinaire ou disciplinaire, le bagne militaire type Aiton ou la C.I.L.A. ...

Cette répression explique partiellement le peu de lutte à l'intérieur de l'armée (« on n'en a que pour 12 mois ») et cette relative accepta-

tion forcée de la « caricature frappante de ce qu'il y a de plus répressif et aliénant dans la société capitaliste ».

« Il y en a qui sont restés près de 3 à 4 ans enfermés de prison en prison, de régiment semi-disciplinaire en régiment disciplinaire ou en casernes-prisons. »

De plus en plus nombreux à se radicaliser, mais trop souvent seuls, leur lutte reste inefficace et surtout sans lien possible avec l'extérieur. Leur nombre croissant (plus de 1000 déserteurs actuellement) représente une force non négligeable ; nous devons être solidaires de leur lutte pour faire connaître l'acte qu'ils posent (individuel ou collectif) et pour faire supprimer toute répression.

Les objecteurs de conscience, de plus en plus nombreux aujourd'hui, représentent eux aussi un potentiel révolutionnaire non négligeable, principalement lorsqu'ils se regroupent et luttent au-delà des limites du statut, vaste récupération du système. « Les jeunes gens qui, avant leur incorporation, se déclarent, en raison de leurs convictions religieuses ou philosophiques, opposés en toutes circonstances à l'usage personnel des armes... » (article I du statut).

Le statut, tel qu'il se présente, s'adresse donc à ceux qui refusent de porter des armes d'une façon individuelle, parce qu'ils ne veulent pas tuer, même si d'une façon ou d'une autre ils participent à l'élaboration de la militarisation. Il s'agit de calmer ou de contenter quelques inaptes que l'on saura quand même rendre « utiles ». Il est bien sûr interdit de faire toute publicité sur cette échappatoire, ce qui risquerait de multiplier les réfractaires.

Nous devons remettre en cause la finalité de l'armée. Notre acte est d'abord une lutte contre ce système qui tue.

Il est temps de démystifier le statut. C'est pourquoi nous exigeons aujourd'hui un statut politique, nous réservant le droit de le demander à n'importe quel moment, à l'armée ou non. Nous acceptons comme compromis un service civil de notre choix en accord avec notre idéal.

Il doit être clair que l'obtention du statut politique n'est pas une fin en soi. Une armée de métier pourrait être aussi efficace.

Notre lutte se veut solidaire de toutes les luttes contre l'armée en parallèle avec les luttes de tous les travailleurs.

Toute action de soutien à notre cause devra être non violente. Cela non pas pour prôner telle ou telle méthode, mais considérant qu'elle est la seule action aujourd'hui qui risque de ne pas se retourner contre la cause que nous défendons.

**Armel Gaignard, déserteur
Dominique Valton, insoumis**

refusé parce que politique

Parce que je ne crois pas à l'efficacité de la violence armée, comme à toute forme de violence et d'exploitation. Parce qu'accepter la violence c'est entrer dans un cycle infernal, une spirale où la violence ne fait qu'entraîner plus de violence encore.

Parce que (...)

Parce que la politique du gouvernement français non seulement favorise les injustices sociales à l'intérieur de la France, mais participe à renforcer et aggraver l'injustice économique monstrueuse que crée le commerce international, injustice permettant à nous, 20 % de la population mondiale, de détenir 80 % des richesses terrestres, maintenant ainsi 80 % des hommes en état de sous-développement, en plus de cela surexploitant la main-d'œuvre venant de ces « pays réservoirs ».

Pour ces motifs :

Je refuse d'apprendre le maniement des armes.

Je refuse le conditionnement d'un service militaire.

Je refuse l'endoctrinement d'un service civique.

Je pense avoir mieux à faire que d'apprendre à tuer, en faisant un service civil.

Je demande donc à bénéficier de la loi 63-1255 du 21-12-63.

Jean-Michel Fayard

Il y a de nombreuses raisons qui démontrent le danger et le drame de la militarisation qui envahit tous les pays...

Sur le plan national déjà, 18 % du budget de l'Etat au moins est alloué aux dépenses militaires alors que le pays manque de l'élémentaire social, c'est-à-dire entre autres : de logements à loyer correct, de crèches, d'écoles, de routes, d'autoroutes.

De plus, la militarisation réelle et coûteuse du pays est responsable aussi de toutes ces créations démentielles qui atteignent la perfection dans la destruction : les armes atomiques, bactériologiques, chimiques... qui ont déjà montré comment on peut transformer la planète en un enfer radioactif et pollué.

D'autant plus qu'il est impossible de justifier leur utilisation même pour se défendre contre une invasion, puisque dans ce cas l'arme menacerait le pays même qu'elle est susceptible de défendre.

Payer pour détruire alors qu'il manque de l'argent pour construire. Avec cela je ne suis pas d'accord !

François Janin

Nous refusons de participer aux activités militaires.

Nous avons renvoyé notre ordre d'appel.

Nous avons fait une demande de statut d'objecteur de conscience exprimant nos convictions non violentes et notre opposition à la militarisation.

Les autorités militaires par leurs décisions arbitraires ont rejeté nos demandes. Elles montrent ainsi leur détermination de marginaliser le phénomène de l'objection de conscience et de le rendre inoffensif.

Nous refusons de tenir compte des décisions de l'armée prises à notre égard depuis le 1^{er} octobre et nous travaillons actuellement dans une organisation solidaire des plus défavorisés, en particulier des immigrés.

(...)

Cet engagement n'est pas un passe-temps :

- C'est une concrétisation du sens de notre refus de l'armée ;
- C'est l'expression de notre refus de cautionner les répressions sanglantes aidées par les armements français ;
- C'est une manifestation de nos conceptions d'entraide internationale.

Notre combat est non violent car nous croyons en la force révolutionnaire de la non-violence dans le monde occidental.

Nous nous déclarons solidaires des luttes contre les pouvoirs qui utilisent la violence et qui assurent leur maintien par la répression du peuple.

Janin - Fayard



déposition de Joël Chapelle

Fresnes, le 18-6-71

Après que l'on m'eut arrêté pour insoumission, bien que persistant à ne pas vouloir faire mon service militaire, la perspective de passer deux ans en taule ne m'enchantait guère. Qui l'eût d'ailleurs été ? Sûrement pas un amant du soleil ni un adepte de la liberté !

Non, je ne pouvais pas accepter passivement que vous me frustriez pour deux ans du plaisir d'aller bouffer une frite à Pigalle, du plaisir d'aller cueillir un pavé par une nuit de mai, du plaisir d'aimer une fille qui se dévêt du chaste voile de l'hypocrisie, du plaisir d'oublier, momentanément, dans ses bras qu'il y a des citadelles où se meure la liberté du plaisir... Mais laissons là ces considérations : tout cela, qui ne figure pas sur le catalogue de La Redoute, vous est sûrement étranger. Sachez seulement que je n'étais pas en liesse à l'idée de me payer deux ans d'emprisonnement.

Je considérais de plus que je n'allais pas essayer de m'y soustraire, attendre paisiblement que vous m'y condamnerez et me trouver ainsi contraint de m'y soumettre, équivalait à reconnaître que vous avez autorité sur moi, à sanctionner mes actes. Car, bien que je revendique l'entière responsabilité de ceux-ci, j'entends, si j'ai un jour à en répondre, n'avoir à le faire que devant les hommes et non pas devant un ramassis de soudards qui ne peuvent évidemment pas approuver une démarche qui tend à mettre fin à leurs criminelles entreprises. (...)

Je refuse de faire mon service militaire, ou plutôt, puisqu'il en a toujours été ainsi, je le porte à votre connaissance. Les raisons en sont politiques, la politique étant, à mon avis, plus une façon de se comporter dans l'existence qu'une simple spéculation intellectuelle.

Je refuse le statut d'objecteur de conscience, qui n'est qu'une récupération civile du devoir militaire d'un citoyen envers sa patrie. De plus, le statut d'objecteur n'est pas une reconnaissance du droit qu'aurait un individu pour des raisons politiques de refuser l'armée. Il n'est qu'une reconnaissance des motivations religieuses et philosophiques pour lesquelles certains se refusent de porter le fusil ; je ne refuse pas le fusil, mais bien plutôt le contexte dans lequel on veut me contraindre à le porter et les raisons pour lesquelles on me demande de le faire.

Si, comme je l'ai signifié lors de ma précédente déposition, la naissance de mon gosse m'a confirmé dans ma résolution de

m'insoumettre, ce n'est pas seulement dû au fait qu'il me fallait dès lors assurer sa subsistance, mais plutôt à la perspective d'avoir peut-être à me faire complice de ses futurs assassins. (...)

Au nom de quel droit, au nom de quel dieu exigerez-vous qu'il sacrifie sa vie pour vous ? Exigerez-vous aujourd'hui que je vous fasse sacrifice de la mienne ?

Ma vie m'appartient, je ne reconnais à personne le droit d'en disposer, même partiellement. C'est la seule chose dont je revendique le droit de propriété, le reste devant être, n'en déplaise à certains, la propriété de tous les hommes.

Je refuse de subordonner ma vie aux intérêts de ma patrie, la patrie n'étant qu'une abstraction auréolée de sentimentalisme dont se revêt l'Etat pour nous cacher ses vices. (...)

Je ne me reconnais pas de patrie et me déclare citoyen du monde et de la misère. La misère n'a pas de frontière, elle n'est l'exclusivité d'aucune nationalité, elle est un fait social et non géographique, elle est universelle, elle a pour seul patrimoine le malheur, pour habitants des légions d'infortunés. Mes ennemis sont tous ceux qui contribuent d'une quelconque manière à la perpétuer.

Je refuse les frontières qui ne sont qu'un artifice pour diviser les hommes qui, trop polarisés par leur patriotisme imbécile, en oublient de se préoccuper de leur bonheur. (...)

La condition des travailleurs est quasiment partout la même. Pour quelles raisons me réclamerais-je d'une quelconque nationalité ? Les richesses d'un pays sont toujours la propriété de quelques privilégiés ou réquisitionnées par l'Etat pour le prestige d'une idéologie. Et puis quand bien même serais-je citoyen à part entière d'un pays détenteur de plus de richesses que les autres, de quel droit monopoliserais-je ces richesses ? (...)

Je refuse d'apprendre à défendre des intérêts qui ne sont pas les miens, d'avoir peut-être à tuer ou de me faire tuer pour sauvegarder ou conquérir un patrimoine dont je ne peux profiter, qui n'est la propriété que d'une minorité de privilégiés. Conquérir, car dans bien des cas il ne s'agit même pas de défendre mais bien plutôt, sous prétexte des bienfaits de la civilisation occidentale, de s'en aller s'approprier crapuleusement les richesses d'un pays sous-développé (Indochine, Algérie). Ou bien encore, comme au Tchad, par le biais des protectorats militaires, se faire les champions d'un dictateur local qui, en échange des services rendus, concède d'avantageux marchés. Dans l'un ou l'autre cas, ce sont toujours les mêmes qui en profitent, mais jamais ceux qui, pour prix de leur mort,

reçoivent une médaille à titre posthume. Et puis, même, me serait-il donné de jouir d'un patrimoine acquis à ce prix que je n'en voudrais pas.

Ce n'est de toute façon pas le cas, le seul patrimoine que je me connaisse est celui que je partage avec des milliers d'infortunés. Exploité par le patron, matraqué par les flics, condamné par les magistrats, voilà mon patrimoine. S'il est des ennemis pour me le prendre, je le leur livre de bonne grâce. Je leur livre aussi la République et les institutions démocratiques. Elles n'en ont que le nom. Certes, en plus de subir nos chefs, elles nous concèdent le droit de les choisir. Mais n'est-ce pas le comble du cynisme que de donner droit à l'esclave de forger ses chaînes ? La République, dans le choix de ses structures de type étatique, ne peut que frustrer le citoyen du droit élémentaire qu'il a de participer à la prise d'une décision qui le concerne, du droit qu'il a de s'autodéterminer. Mais l'Etat français, non content d'être une calamité organisationnelle, est, de surcroît, le valet de la bourgeoisie. Est-ce là un trésor qui vaille d'être défendu ? Je refuse de me faire le geôlier de ma propre prison. Je revendique le droit de n'avoir à obéir qu'à ma conscience. Tuer un homme, lui retirer à jamais le droit de jouir du soleil, de l'amour et de tout ce qui fait l'attrait de la vie est, à mon sens, l'acte le plus sacrilège que puisse accomplir un individu contre la nature, contre l'essence même de la vie. Il me faut cependant concéder qu'il est des circonstances où l'on ne peut guère faire autrement. Bien qu'imbu de pacifisme, il est en ce monde des gens que je prendrais volontiers. Et je conçois que l'on puisse répondre à la violence de la bourgeoisie autrement qu'avec des pâquerettes. (...)

Je refuse d'obéir à des ordres qui n'ont d'autre but, en temps de paix, que d'avilir l'individu, le dépersonnaliser, le départir de toute réaction qui pourrait lui être spécifique. En faire un individu qui une fois rendu à la vie civile en acceptera les brimades comme un mieux-être par rapport à ce qu'il aura enduré pendant sa période militaire. Un individu qui aussi, si besoin est, sera prêt à mordre sur injonction de ses maîtres. Car, le nierez-vous ? L'armée ne manque pas de points communs avec les chenils où l'on dresse les chiens en vue de leur inconditionnelle soumission envers celui qui leur fera charité de leur soupe.

Entendez par là que je considère l'armée comme une gigantesque machine à parfaire le conditionnement préalablement reçu dans la famille et à l'école. Conditionnement dont le but est de maintenir, artificiellement, une société où le bonheur n'est qu'un produit de consommation qui s'achète dans un super-marché. Et encore faut-il être bien né et avoir intensément spéculé sur la misère des autres pour se donner l'illusion de l'acquérir ainsi.

Je refuse d'être le fossoyeur du peu de dignité qu'il reste en moi. Je refuse d'avoir à saluer, à ramper devant des hommes qui ne diffèrent en rien de moi si ce n'est par leurs barrettes et leur incommensurable connerie. Je refuse de porter un fusil qu'il me faudrait peut-être un jour braquer sur des compagnons qui, tout comme moi, revendiquent le droit à la vie. Car l'armée, en plus de ce que j'ai précédemment dit, ne justifie son existence que par l'utilisation qu'en ferait la bourgeoisie contre un éventuel soulèvement des sans-bonheur. Utilisation plus souvent dissuasive qu'active mais qui n'en reste pas moins efficace (s'en référer au mois de mai 68).

Enfin, je refuse de cautionner une institution qui honорifie les criminels en les décorant et dont la raison sociale est le crime collectif. Je refuse l'horreur de la guerre. Je refuse la veuve, l'orphelin, la misère qu'elle engendre.

Et puisque c'est un crime de croire en la liberté, puisque c'est un crime d'être ennemi de l'injustice, de la misère, de la guerre et qu'il me faille en répondre devant vos tribunaux, et bien soit, mais sachez qu'un jour vous aurez peut-être, vous aussi, à répondre de vos actes. Devant la mère à qui vous avez arraché l'enfant, devant la femme à qui vous avez arraché l'amant pour en faire un quelconque matricule, une quelconque machine à tuer. Devant le père du fils qui agonise et qui pleure, victime du fils d'un autre père. Devant tous les élopés passés, présents et à venir pour qui la vie est l'enfer où ils traînent leur infirmité. Devant les fantômes de tous les dormeurs du val qui, un trou rouge à la poitrine, semblent dormir, mais qui sont morts non sans avoir souffert. Devant, enfin, tous les gens qui ne veulent pas crever avant de savoir ce qu'est la vie.

Joël Chapelle



de L'INSOUMISSION

à L'ANARCHIE

De plus en plus, l'idée d'insoumission se développe, ainsi que son caractère politique. Elle n'est plus un simple refus d'une institution, civile ou militaire, mais un acte par lequel l'individu qui s'y engage affirme clairement et délibérément sa conception philosophique et politique de la vie, face aux systèmes totalitaires quels qu'ils soient. Ainsi, l'insoumission au service militaire n'est qu'une partie d'un refus plus global de l'Etat.

A 20 ans, une des formes de lutte contre l'autorité et l'Etat est l'insoumission au service militaire. La fonction essentielle de l'armée en temps de « paix » est l'apprentissage de la soumission. A coup de brimades, de sanctions, de chantage à la perm, de mitard, etc., les officiers détruisent la personnalité des individus et façonnent les futurs ouvriers qui entreront bien sagement dans le cycle de la production en respectant l'Etat-Patrie-Propriété-privée et tout le sens de la sacro-sainte hiérarchie. Mais cela ne suffit pas : il faut en plus diviser les militaires qui sont pour la plupart ouvriers ou paysans (les intellectuels trouvent assez facilement le moyen de se faire réformer). Des procédés aussi ignobles que le fayotage, l'élitisme et la guerre entre « bleus » et anciens sont employés. Cela a pour conséquence de détruire le sentiment de classe entre travailleurs et cela permet au pouvoir de se servir du contingent pour briser les grèves.

L'armée étant le principal pilier de l'Etat, lutter contre l'armée signifie aussi lutter contre l'Etat. Or accepter l'autorité du ministère des Affaires sociales pour ne pas avoir à subir celle de la Défense nationale est, à mon sens, un gros compromis. Accepter le statut, c'est reconnaître l'autorité de l'Etat et par là son armée, ce qui est aberrant de la part de gens qui se disent « révolutionnaires » ! (Bien sûr, je mets de côté tous ceux qui font le service civil pour soulager leur petite conscience !) C'est aussi admettre que les rapports humains puissent être régis par des lois !

Rappelons que l'ordonnance de 59 existe et que par elle chaque civil est susceptible d'être réquisitionné à tout moment. De plus, la loi sur le service national d'avril 71 tente de faire croire que chacun DOIT un service à l'Etat. C'est la plus grande récupération que l'on ait fait des antimilitaristes en les foutant dans un service actif obligatoire, bientôt service civique avec encadrement de rigueur. Si certains se sont battus pour un statut qui représentait

un moindre mal à une certaine époque, dans le contexte actuel, pourquoi tant de gens s'enferment-ils dans ce statut en le considérant comme un but (« FAIS UN SERVICE CIVIL ! ») ?

Une part importante de notre économie repose sur la fabrication et le commerce d'armes. De grands capitalistes ont bâti des fortunes sur le dos du tiers monde et des travailleurs... Mais qui s'est laissé prendre au jeu, sachant qu'un chercheur scientifique sur trois travaille pour l'armée, que certaines centrales syndicales réclament la mise en chantier de nouveaux sous-marins atomiques, que des milliers de travailleurs fabriquent des chars, des canons, des fusils, etc., alors que la France est déjà le troisième producteur d'armes et fournit ses engins à tous les pays fascistes et racistes au mépris de sa propre « morale républicaine » ? L'ordonnance de 59 a renforcé cette militarisation et cette fascisation qui rentrent de plus en plus dans les mœurs. Il est important que, face à cette régression sociale, les hommes réagissent et prennent en main leur propre destinée et qu'ensemble ils construisent un monde sans classe où l'homme, qu'il soit algérien, bengali, turc ou juif, soit une valeur en tant qu'individu et non en tant que producteur ou chair à canon.

L'insoumission au service militaire n'a de sens que dans la continuité et la radicalisation d'une lutte totale. Face aux carcans de l'impérialisme moral et économique, il nous faut faire éclater les chaînes qui nous aliènent et nous conduisent à une mort certaine. Il s'agit de créer de vrais liens de vie et de travail et d'abattre ce qui creuse nos tombes. La révolution totale est destruction des structures de la société (technocratie, argent, culture...) et création, à dimensions humaines, de cellules (autogestion, conseils agricoles, communautés...). Ainsi, la révolution est une libération, à tous les niveaux, de chaque individu. Mais nous ne pouvons employer les mêmes moyens que toutes les sociétés établies par la force. Notre révolution sera communautaire et nous la construirons tous ensemble dans la non-violence.

Persuadé, en effet, que le pouvoir est au bout du fusil, et persuadé aussi que la véritable révolution sera celle qui abolira le pouvoir, je choisis le combat non violent pour arriver à cet idéal.

Gaston Jambois

avec la collaboration de J.L., futur insoumis qui, pour des motifs de sécurité, tient à garder, encore, l'anonymat.

refus de conscription

Je suis persuadé que la non-violence est une règle de conduite nécessaire pour vivre en société et qu'on ne pourra instaurer une paix durable que si l'on renonce à faire usage des engins de destruction et à exercer une politique de dissuasion (pour faire place à une politique de confiance mutuelle).

En raison de mes convictions :

- Je me solidarise avec tous ceux qui combattent toutes formes de violence et ont le respect de la dignité humaine.*
- Il m'est impossible d'admettre l'ingérence des autorités dans mes occupations quotidiennes.*
- Je ne peux coopérer avec quiconque cherche à imposer quoi que ce soit par la force.*
- Je suis prêt à transgresser toute loi qui va à l'encontre de ma conscience.*

C'est pourquoi je refuse :

- La conscription et le service militaire obligatoire qui amènent à utiliser des moyens que je réproouve (pourquoi ne pas envisager un service militaire facultatif ?).*
- Le bénéfice de la loi du 21 décembre 1963 qui impose un service civil dans un organisme accrédité par l'Etat, alors que je veux servir la société de la façon que j'estime la plus appropriée à mes capacités et à mes aptitudes.*

Je sais quelles peuvent être les conséquences de mon refus, mais j'usurai contre tous les moyens de contrainte qu'on m'opposera du droit imprescriptible pour tout citoyen :

LA DESOBEISSANCE CIVILE

Dès maintenant, j'affirme l'incompétence des tribunaux militaires et civils à juger de mon opinion et des actes qui en découlent.

Christian Carré

Politisation du service civil

Depuis 1963, le pouvoir s'est ingénié à faire passer les objecteurs pour des jeunes dont la seule préoccupation était de ne jamais toucher un fusil. Et, par conséquent, ces jeunes ne

pouvaient qu'être satisfaits du service civil qu'on leur proposait (ou plus exactement qu'on leur imposait), puisque c'était pour eux l'occasion de servir le pays (ou le régime ?) sans

porter les armes. Certains objecteurs refusent ce rôle qu'on veut leur faire jouer et élargissent le champ de leur objection à une contestation globale du système capitaliste et non plus seulement à un refus de collaborer avec l'armée. Cela n'est pas nouveau mais tend à se généraliser.

Cette forme d'objection, couramment et assez maladroitement qualifiée d'objection politique, peut se développer concrètement de différentes façons : refus du statut, demande de bénéfice du statut en termes politiques, accomplissement d'un service civil à signification politique claire, etc. C'est cette troisième possibilité que je vais tenter de développer ici, à savoir comment politiser le service civil ou comment remettre en cause cette notion de service obligatoire. Différentes solutions s'offrent à l'objecteur ayant obtenu le bénéfice du statut. C'est à chacun selon sa situation et ses exigences propres de déterminer la forme du service qu'il va effectuer.

Quelques suggestions :

1. — Accepter d'effectuer un service civil couvert par une association agréée, mais rechercher une affectation ayant un contenu suffisamment subversif. A Besançon, lors de la journée de travail du 2 octobre sur l'objection politique, il avait été suggéré que des équipes d'O.C. partent au Ben-

gale (la responsabilité du gouvernement français dans le conflit pakistanais n'étant plus à démontrer).

2. — Accepter la couverture d'une association agréée par le ministère, mais continuer de vivre comme avant son « incorporation », l'action politique se situant d'abord au niveau du quotidien. On peut reprocher à cette solution d'être ambiguë, dans la mesure où la position de l'O.C. par rapport à l'association qui le couvre n'est pas très claire.

Les partisans de cette solution diront bien sûr que les associations et le pouvoir ne font qu'un.

3. — Refuser la couverture d'une association agréée et soit effectuer un service civil, soit continuer de mener une action politique au niveau de son travail. Dans la mesure où l'objecteur refuse d'être couvert par une association, il remet en cause la notion de service obligatoire et le service qu'il effectue est volontaire. Le risque d'une telle position est important puisque l'O.C. sera déclaré insoumis ; c'est pourquoi une telle position doit être prise massivement, si elle est prise.

Ces quelques propositions ne constituent pas une liste exhaustive des solutions à apporter au problème de la politisation de l'objection et le débat reste ouvert.

Bruno Dulac

POUR UN REFUS POLITIQUE DE L'ARMÉE

Cent ans après la Commune de Paris et les leçons tirées par les révolutionnaires les plus conscients (Marx, Bakounine, Luxembourg...) quelles sont les positions du mouvement révolutionnaire actuel face au militarisme de l'Etat moderne ? Les organisations traditionnelles du prolétariat ont complètement trahi l'antimilitarisme en entrant dans l'*Union sacrée* en 1914, surtout les syndicats ; seule une minorité composée d'anarchistes, de syndicalistes révolutionnaires, de pacifistes et de marxistes révolutionnaires a résisté à ce courant.

La seule résistance réelle (mais qui est restée inefficace) fut la résistance individuelle : la désertion, l'insoumission, l'objection de conscience. La résistance collective fut spontanée et vite réprimée : mutinerie de 1917, révolte des marins de la mer Noire en 1921 ; elle ne fut soutenue par aucune organisation existante, excepté quelques groupes d'anarchistes.

L'antimilitarisme réapparut au sein du P.C. naissant, dès 1921, grâce aux traditions anarcho-syndicalistes, mais encore plus par opportunisme, pour soutenir la révolution en Russie, du moins le pouvoir bolchevik. Le peuple russe n'eut pas de peine à détruire l'appareil militaire de l'Etat tsariste, celui-ci s'étant dissous dans la débâcle de 1917, en voie de dégénérescence depuis 1905. Malheureusement, au lieu d'achever ce processus de dissolution de l'appareil étatique, Lénine et Trotsky reconstituèrent un nouvel appareil, sur les mêmes bases d'obligation militaire, malgré une dérogation pour les tolstoïens admis au service sanitaire. Les cadres de l'Armée rouge, furent en partie des anciens officiers tsaristes « ralliés » à la révolution et des membres du parti bolchevik, « commissaires politiques », c'est-à-dire qu'il n'y avait aucune démocratie réelle.

L'autodéfense de la révolution, au lieu d'être prise en charge directement et totalement par les soviets (comme ils le furent en Ukraine et comme le voulaient les marins et les travailleurs de Cronstadt), fut liquidée au profit de l'Armée rouge, sous les ordres de Trotsky. La même erreur fut répétée pendant la révolution espagnole : les milices populaires furent créées au début par les organisations politiques et syndicales pour défendre la révolution, mais aussi leurs intérêts respectifs (conflits entre les milices ouvrières anarchistes

de la C.N.T. et les brigades internationales d'obédience « stalinienne » et aussi conflit avec la Garde républicaine...). En Catalogne, fut réalisée pendant un moment, en 1936, l'unité de toutes les milices indépendamment du pouvoir central et de l'armée républicaine. Mais la situation était de plus en plus précaire, les fascistes armant à outrance Franco sans qu'aucune opposition internationale ne s'y opposât. D'un autre côté, la révolution se vendait à la Russie de Staline, ce vendeur d'armes, avec des contreparties favorables aux « communistes » entrés au gouvernement : commissaires politiques dans les brigades internationales, direction de l'armée républicaine et ensuite écrasement des réalisations révolutionnaires en 1937.

Pour nous, il est évident que le refus du service militaire s'inscrit réellement dans une perspective révolutionnaire : la non-collaboration au militarisme permet de mener une lutte beaucoup plus efficace contre les structures répressives de la société bourgeoise et de marquer en même temps la solidarité la plus effective avec les camarades révolutionnaires dans le tiers monde se battant contre l'impérialisme.

Récupération des O.C. par l'Etat

Pour les militants révolutionnaires, le statut actuel des objecteurs de conscience préconisant le service civil reste équivoque. La légalisation du statut, bien qu'étant un progrès indéniable pour l'action des O.C., permet à l'Etat de réglementer les raisons de conscience et par là l'Etat empiète une nouvelle fois sur un droit fondamental de l'homme : sa liberté de conscience et de raison.

Mais il apparaît clairement que l'octroi par l'Etat du statut correspond à une nécessité stratégique pour réorganiser son potentiel militaire. En effet, les responsables politiques et militaires se sont engagés à créer un corps d'intervention militaire ayant une réelle efficacité. Il était donc logique, puisque l'idée d'une armée de métier constituée uniquement d'une élite combattante ne semble nullement plaire à bon nombre de parlementaires, de songer à éliminer les gêneurs, les poètes, les contestataires du maniement des armes, tout en gardant un contrôle étroit sur leurs activités par l'instauration du service civil obligatoire. Ainsi, le rôle éducatif, dévolu traditionnellement à l'armée, reste préservé à l'intérieur du service civil : la subordination, l'encadrement de la jeunesse.

L'instauration du service civil permet aussi à l'Etat de continuer à l'aise sa politique d'armement. Le service civil n'est qu'un paravent

à la mobilisation militaire et ne prépare donc nullement la paix, mais contribue, par la politique de l'Etat, à maintenir la situation actuelle, c'est-à-dire l'injustice sociale et l'exploitation économique des travailleurs.

L'objection révolutionnaire

Pouvons-nous admettre, en tant que révolutionnaires refusant le militarisme de l'Etat, d'être obligés de servir les intérêts de ce même Etat sous l'égide d'un autre ministère que celui de la Défense nationale ?

Cette position, défendue par certains pacifistes, nous paraît incompatible avec l'idéal pour lequel nous luttons (société non autoritaire et sans hiérarchie). Nous préconisons la disparition de l'Etat comme préalable révolutionnaire indispensable à l'instauration d'une liberté effective pour tous basée sur la responsabilité mutuelle engendrant la démocratie directe, le fédéralisme et l'autogestion économique généralisée sans aucun intermédiaire bureaucratique.

Antimilitarisme et perspective révolutionnaire

Le rôle traditionnellement dévolu à l'armée est le nivellement des personnalités, la négation de l'individu sous l'uniforme et de la liberté de conscience, la réduction des fortes têtes et de faire de la jeunesse une jeunesse rangée. « Considérant l'armée comme une école de servilisme et d'automatisme dégradant, comme l'apprentissage du meurtre, comme un centre de prostitution intellectuelle et morale, comme un laboratoire qui anesthésie les consciences en cultivant la perte du sentiment de culpabilité chez les hommes, permettant ainsi les sanglantes hécatombes de millions d'êtres. » (Jean Van Lierde). De plus, les travailleurs sous les drapeaux peuvent être amenés à trahir le milieu dont ils sont issus en intervenant comme agents de répression aux côtés de la gendarmerie et de la police.

Seulement, l'évolution actuelle du militarisme nous oblige à trouver de nouvelles réponses pour la lutte antimilitariste, un certain effort d'imagination dans les moyens d'action (de la désobéissance civile à l'action directe contre l'appareil militariste). La résistance au militarisme se situe à plusieurs niveaux : à l'intérieur ou à l'extérieur de l'armée, contre l'infrastructure économique (usines d'armement), son infrastructure idéologique (écoles militaires)... Si l'armée moderne devient de plus en plus une armée de métier, c'est surtout une conséquence inéluctable de l'évolution technologique du capita-

lisme et cela n'exclut pas la conscription. Réciproquement, l'antimilitarisme se doit de lutter à la fois contre la conscription et contre l'armée de métier, tout en sachant qu'il sera plus facile d'abolir la conscription que le reste du militarisme, mais cela permettra de libérer des forces vives pour le reste du combat.

Solidarité révolutionnaire

La solution révolutionnaire à la guerre d'Indochine, pour nous « Occidentaux » loin des maquis, ne peut être qu'un soutien plus effectif à la résistance américaine à deux niveaux : exprimer notre solidarité avec les déserteurs, insoumis, objecteurs, renforcer les réseaux, l'aide financière, diffuser leur lutte, lutter contre l'OTAN, s'attaquer à l'infrastructure économique, diplomatique, militaire de l'impérialisme yankee sur notre territoire et renforcer la lutte contre notre propre appareil militaire.

Accepter le service militaire, c'est consciemment faire le jeu de l'impérialisme américain au Vietnam et permettre le renforcement du potentiel militaire occidental en Allemagne de l'Ouest, favorisant ainsi l'escalade de l'agression impérialiste en Extrême-Orient. En contrepartie, c'est admettre le militarisme soviétique et par là justifier l'impérialisme des armées d'occupation russes (pacte de Varsovie) en Tchécoslovaquie, en Pologne, en Hongrie... Mais que penser des militants de gauche qui, soutenant la lutte du peuple vietnamien (d'une manière verbale, bien sûr), participent pratiquement — en accomplissant leur service militaire — à la politique impérialiste de l'OTAN ?

La collaboration avec l'Etat, au travers du service civil, ne peut que renforcer l'emprise bourgeoise sur l'action des O.C. Le sabotage à l'intérieur de certains organismes employeurs est en effet réprimé par une remise à la disposition de l'O.C. au ministère de l'Intérieur. Mais toutes les A.S.B.L. ne sont pas récupérées...

Théoriquement, notre opposition au service civil est donc complète, la lutte antimilitariste révolutionnaire ne peut se fourvoyer sur un tel terrain de « conscription civile ».

Mais alors, que reste-t-il à l'objecteur révolutionnaire ?

Le refus des compromissions mène nécessairement au radicalisme. La résistance aux structures répressives, mises en place par l'Etat pour encadrer la jeunesse, est nécessaire pour mener une véritable lutte révolutionnaire. Seulement, le refus du service militaire et du service civil signifiera, en toute logique bourgeoise, l'emprisonnement.

Pour ceux qui hésiteraient devant cette ultime conséquence, le service civil pourrait néanmoins s'avérer valable, mais comme « compromis provisoire », à condition de fixer dès le départ les limites de participation au service civil, étant entendu que le service civil n'est pas un but en soi, mais uniquement un moyen de militer.

Bien que nous pensions que la transformation radicale de notre société ne pourra se faire que par un mouvement révolutionnaire du prolétariat, les objecteurs de conscience peuvent jouer un rôle d'appoint, de catalyseur aussi, dans la résistance au capitalisme. En acceptant provisoirement le service civil, l'O.C. peut en effet se mettre à la disposition du mouvement révolutionnaire.

Objection libertaire

(groupe de l'Internationale des résistants à la guerre,
35, rue Van Elewijck - 1050 - Bruxelles.)

QUELQUES REMARQUES

La relecture du texte publié par Objection libertaire me pousse à émettre quelques précisions.

Il est clair que pour moi le refus du service militaire et l'opposition radicale à l'armée se basent sur une analyse préalable du rôle de l'armée dans le système capitaliste (à gestion privée ou à gestion bureaucratique d'Etat), soutien indispensable du système d'exploitation en place.

Le texte n'est pas assez explicite à cet égard. Il s'agit pour moi bien plus d'une opposition à un système répressif, embrigadant les jeunes dès leur sortie de l'encasernement scolaire et susceptible de servir le pouvoir en place contre les luttes anti-capitalistes des travailleurs, que d'un éventuel danger de guerre entre nations (cette dernière propagande est bien faite par les mouvements pacifistes).

Il était aussi utile d'attirer notre attention sur la tradition antimilitariste dans le mouvement ouvrier. Peut-être que le texte n'approfondit pas assez les exemples cités. Il existe une rupture nette entre les pratiques révolutionnaires des travailleurs créant un schéma d'organisation antimilitaire pour défendre la révolution et les pratiques militaires traditionnelles. L'antimilitarisme signifie le refus de la hiérarchie, de l'ordre idiot, de l'irresponsabilité, de l'encasement. C'est pour cela que le mouvement makhnoviste, sans vouloir le récupérer, est d'essence antimilitariste : refus de la hiérarchie, autonomie et démocratie ouvrières au sein des diverses unités. Ici, on pourrait poser le problème de la défense de la révolution. Les marxistes ont une réponse toute faite à ce sujet : la dictature du prolétariat, qui jusqu'à présent s'est illustrée par la dictature de la bureaucratie du parti bolchevik sur le prolétariat au travers de la militarisation, dont la liquidation de la révolution (Armée rouge, commissaires politiques...). Il est évident que nous ne pouvons souscrire à un tel raisonnement, mais qu'il est aussi indispensable de chercher à donner une réponse cohérente. La pratique des milices ouvrières en Russie, en Allemagne, en Espagne doit être envisagée sous un tel aspect. Historiquement, elles ont répondu à des critères libertaires : autonomie, démocratie directe, responsabilité col-

lective. Cela, bien sûr, n'est qu'un début de réponse...

Est récupéré qui veut.

Il est certain aussi que le danger de récupération des objectifs de conscience par l'Etat n'existe pas encore en Belgique.

Il s'agit d'une vue prophétique (on peut le contester et dire que les anars sont coupés de la réalité quotidienne des O.C. et se limitent à avoir raison sur le papier, question de bonne conscience). Pourtant, en Belgique, au cours de la campagne électorale 1971, divers bruits quant à la création d'un service civil généralisé de tous les jeunes ont été avancés (proposition socialiste). Il s'agirait de constituer une armée de métier stratégiquement efficace tout en gardant une mainmise sur les jeunes pour des besoins humanitaires : création d'une main-d'œuvre à bon marché pour combler les lacunes les plus apparentes de l'incurie de l'Etat au niveau des besoins socio-culturels de la population.

La pratique actuelle des OC belges.

Pratiquement, il n'y a presque aucun contrôle de l'Etat sur les occupations des O.C. en service civil, mais certains signes du renforcement de la répression ne doivent nullement nous laisser indifférents.

Les O.C. font ce qu'ils veulent : l'amour, la pop musicale, de la peinture ... Mais comme leur engagement n'est pas politique, ils ne dérangent pas trop le pouvoir établi : ils constituent une manifestation marginale de la révolte des jeunes et restent incompris, voire ignorés dans la grande masse du public (pour tant à plusieurs reprises ils ont eu les honneurs de la presse et de la radio).

Cependant, un virage qualitativement important vient d'être pris par certains O.C. En effet, quelques-uns ont participé à la campagne anti - élections (lancés initialement par le Groupe communiste libertaire, à Bruxelles, contre l'obligation de voter).

Cet engagement a certainement une valeur politique et peut apparaître comme une volonté d'action collective dirigée vers l'extérieur. En tout cas, c'est un premier effort pour sortir du ghetto communautaire dans lequel ils s'étaient enlisés en 1971.

Mais il est évident aussi que je peux difficilement juger d'une pratique du service civil. C'est avant tout aux O.C. eux-mêmes à répondre, et l'engagement au côté du mouvement révolutionnaire, tel qu'il est préconisé dans le texte Objection libertaire, c'est à l'individu lui-même à le décider.

Mais il était utile de dire qu'une action militante radicale et efficace ne peut être menée

à l'armée, à cause des structures répressives en place. Le service civil offre cette possibilité actuellement. Il fallait attirer l'attention des militants révolutionnaires.

Je tiens à rappeler que le refus de tout service — civil ou militaire — est une vieille revendication de l'I.R.G. (opposition radicale à toute conscription au profit de l'Etat). Il ne faudrait pas l'oublier sous prétexte que nous avons lutté pour l'obtention du statut, et que dès lors, tout comme les anciens combattants, il faut défendre le service civil. Il s'agit uniquement d'une étape qu'il faut dépasser aujourd'hui puisque le statut est voté.

Pour moi, le service civil est un pis-aller, une voie de garage. Seulement, je ne me sens pas le droit de conseiller verbalement à des camarades de faire de la taule, alors que cela ne m'engage pas personnellement. C'est pour cela que j'accepte momentanément cette contradiction.

Quant à définir une stratégie radicale à l'intérieur du service civil, la position que je retiendrai, c'est avant tout de chercher à ne pas se couper de la réalité sociale, à ne pas se laisser enfermer dans une quelconque bureaucratie ou communauté sans chercher à rester en contact avec la vie, avec les luttes quotidiennes du peuple pour sa survie.

François Destryker

article 50

et répression

Après de nombreuses luttes, après la grève de la faim de Lecoin, l'objection de conscience fut reconnue en France par un texte de loi (décembre 1963) permettant d'effectuer un service civil.

Ce statut est vite apparu comme un moyen de se débarrasser de quelques gêneurs en marginalisant l'objection. Les différents articles qui constituent ce texte n'ont d'ailleurs d'autre but que de restreindre le nombre des objecteurs. L'article 50 se trouve aujourd'hui placé au premier rang de l'actualité :

« Art. 50. — Est interdite toute propagande, sous quelque forme que ce soit, tendant à inciter autrui à bénéficier des dispositions de la présente section dans le but exclusif de se soustraire aux obligations militaires. Toute infraction aux dispositions du présent article sera punie d'un emprisonnement de six mois à trois ans et d'une amende 400 F à 10.000 F. »

Aussi surprenant que cela puisse paraître, un texte de loi comporte un article interdisant sa libre diffusion.

Cet article est si peu constitutionnel que M. Joël Le Theule, rapporteur de la majorité, déclare : « L'article 50 du projet de loi reprend une disposition du texte de 1963, très précisément l'article 11, qui interdit toute propagande, sous quelque forme que ce soit. La rédaction de cet article est très ambiguë. Seule la propagande est visée mais la frontière entre propagande et information est difficile à tracer d'autant plus qu'il est fait appel en l'occurrence de critère d'intention. Après une longue discussion, la commission de la Défense nationale a finalement adopté un amendement tendant à supprimer cette disposition. » (« Le Journal officiel » du 7 avril 1971 p. 907.)

Et, plus loin : « Cet article a suscité les critiques de nombreux commentateurs. L'un d'entre eux, un magistrat, s'est étonné de voir le législateur souhaiter ouvertement qu'une loi ne soit pas portée à la connaissance du public. Ce serait aller à l'encontre de l'adage selon lequel « nul n'est censé ignorer la loi ». (« Journal officiel » du 8 avril 1971 p. 954.)

Malgré cela et malgré l'amendement de MM. Villon et Duroméa, M. Debré (ministre d'Etat chargé de la Défense nationale) fait adopter l'article.

La frontière entre propagande et information ? M. Debré ne s'est jamais prononcé sur cette question et la seule réponse de notre cher ministre à ce sujet fut : « Il appartient aux tribunaux judiciaires de déterminer, dans l'exercice de leur pouvoir souverain, s'ils se trouvent dans chaque cas d'espèce qui leur est soumis en présence d'un acte d'information licite ou d'un fait de propagande. » Depuis l'apparition du statut, l'article 50 ne fut jamais appliqué. Mais, au moment où l'objection politique se développe, au moment où le nombre des objecteurs (objecteurs au service militaire, renvoyeurs de livret militaire, refuseurs d'impôts, etc.) commence à devenir plus important, l'Etat bourgeois attaque.

Alors qu'une relative liberté d'information sur l'objection avait été laissée pendant des années, on brandit pour la première fois l'article 50 (ancien article 11).

De nombreuses personnes sont poursuivies dans toute la France. Après Bressuire, c'est Montluçon, La Rochelle, Metz, Nantes, Rennes, Paris... sans compter les enquêtes à Bordeaux, Lyon, Besançon...

Le 28 avril 1971, les gendarmes de Bressuire, procédant au contrôle d'un autostoppeur (Jean-Marie Bouny), en examinant son sac à dos découvrent des tracts émanant du Service civil international. Par la suite, Roger Parisot, à ce moment coordinateur des objecteurs au S.C.I., sera également inculpé.

Au terme du procès qui eut lieu à Bressuire le 11 octobre 1971, Roger Parisot fut condamné à 300 F d'amende et Jean-Marie Bouny à 150 F. Après ce procès, une vingtaine de personnes qui distribuèrent le texte du statut dans Bressuire furent interpellées par la gendarmerie pour vérification d'identité.

Le 10 décembre, Roger Parisot et Jean-Marie Bouny passèrent en appel à Poitiers. Là, le tribunal se jugea incompétent.

Parmi les autres inculpations nous pouvons citer celles de :

- Paul Chenard pour divulgation du statut dans la feuille intitulée « Fais pas le zouave » ;
- René Cruse, ainsi que deux Rennais, à la suite d'une réunion publique d'information sur le service civil le 20 janvier 1971 ;
- huit personnes à Nantes, inculpées pour avoir distribué un tract à la foire commerciale. Ce tract reprenait la lettre de

Dominique Valton (objection politique) qu'il avait adressée à la commission juridictionnelle, etc.,

A suivre...

Devant ces faits, quelque 200 personnes se sont déclarées totalement solidaires des inculpés. Elles déclarent avoir commis les mêmes « délits ». Elles demandent qu'une véritable information soit faite sur le statut et qu'on puisse en bénéficier à n'importe quel moment, quelles que soient les motivations.

Jacques Moreau

opération 20

Sous le nom d'« Opération 20 », 32 futurs objecteurs (la liste reste ouverte (1)...) ont décidé une action commune face à la discrimination arbitraire de la commission juridictionnelle

Ils ont envoyé séparément une lettre identique qui puisse être adoptée par n'importe quel futur objecteur ; ceci afin de provoquer une réponse unique de la part de la commission et de mettre fin à la politique d'isolement menée par le gouvernement (cette année il y a eu des forclos admis, des forclos refusés, des politiques admis, des politiques refusés, des exemptés, des réformés...).

Si cette opération réussit, elle ouvrira la porte de l'objection à tout individu, quelles que soient ses idées personnelles.

Si elle échoue (refus de la commission) il y a deux possibilités :

1) Un refus partiel démontrant la politique d'isolement précédemment dénoncée. Il y aurait alors solidarité de ceux dont la demande aurait été acceptée, qui renverraient leur lettre (nous sommes tous condamnables). C'est une action semblable à celle menée à propos de l'article 50, ex-article 11.

2) Un refus global : Par le biais d'une insoumission collective, il y aura possibilité d'action de grande envergure.

Le seul inconvénient : Ceux qui iront « jusqu'au bout » risquent deux ans de prison...

P. Poggi - M. Viaud

(1) S'adresser au C.S.O.C. 20, 9, rue Debussy, 33-Talence.

EXEMPTIONS

Depuis quelques mois, un grand nombre de sursitaires se sont vus exemptés du service militaire actif. Ce phénomène ne reste pas localisé aux jeunes repérés lors de manifestations ou fichés pour leurs idées révolutionnaires, mais s'étend à tous les étudiants sans considération de leurs idéologies et engagements politiques.

Le fait est donc assez important pour que l'on se penche sur le problème et que l'on essaye de trouver les raisons qui poussent le gouvernement à se débarrasser d'un tel contingent de jeunes.

L'explication de ce phénomène se trouve dans les nouvelles dispositions du Code du service national. En effet, le service national actif s'effectue maintenant à l'âge de 19 ans avec possibilité de partir à 18 ans ou de reporter l'incorporation au plus tard à 21 ans (article 5). Les sursis ont donc été supprimés (excepté pour certaines études : pharmacie, chirurgie et médecine). Le général Vanuxem nous donnait les raisons de la suppression des sursis dans « Carrefour » du 12 février 1969 : « Aujourd'hui, où les nouvelles incorporations amènent des recrues habituées à la contestation, on ne peut prévoir

quels désordres celles-ci pourraient provoquer dans l'armée ni leurs conséquences. » L'on ne peut être plus clair. Plus loin, il ajoutait : « A cet âge-là (18 ans), l'armée serait plus apte encore qu'aujourd'hui à parfaire, sur des esprits plus souples, l'instruction de base... L'instruction civique, surtout, pourrait y être donnée en temps voulu et s'imprégner plus facilement dans des cires un peu molles et qui n'ont pas été à jamais éraillées par le byzantinisme et les sophistications de compagnonnage douteux... »

Ainsi, l'armée se veut éducatrice, afin de pallier la prise de conscience lycéenne et d'éviter que l'Université ne soit un foyer de contestation d'où naissent les théories révolutionnaires.

Le gouvernement prend donc l'offensive et son premier geste consiste en l'élimination d'éléments douteux susceptibles de jouer un rôle démystificateur de l'armée, au sein de la caserne. Maintenant que ces gens sont écartés, les militaires peuvent à leur aise prendre en main l'éducation civique et idéologique de nos lycéens.

Jacques Moreau

au sujet des exemptions...

Cette année, de nombreux appelés ont été exemptés sans avoir même à se présenter devant les services militaires. Certains, qui avaient l'intention de se déclarer objecteurs, y verront une bonne occasion pour éviter de se faire repérer. Mais sont-ils sûrs d'y gagner ? L'exemption est ainsi définie dans l'article 29 du code du service national :

« Art. 29. — Les jeunes gens qui n'ont pas été classés aptes au service sont exemptés des obligations du service national actif et des obligations de réserve du service militaire.

En vue de leur emploi dans les circonstances prévues aux articles 2 et 6 de l'ordonnance n° 59-147 du 7 janvier 1959, ils peuvent être affectés à un emploi de défense s'ils présentent l'aptitude, médicalement constatée, exigée pour cet emploi. »

S'il paraît certain que l'exempté ne fera pas son service maintenant et plus tard, il est non moins certain qu'il pourra être affecté au service de défense. Or, il sera dans ce cas placé sous l'autorité militaire et justiciable des tribunaux militaires.

Par contre, s'il s'est déclaré objecteur et a obtenu l'avis favorable de la commission juridictionnelle, il sera « justiciable des tribunaux judiciaires de droit commun » (art. 26) et ne pourra pas être employé à n'importe quoi.

N'oubliez pas de dire autour de vous que l'exemption ne dispense pas de faire la demande de statut. Bien au contraire.

Jean Coulardeau



Seigneur,

délivrez-nous

Des Non-Violents à majuscules

Des Objecteurs à particule

De ceux qui se prennent pour Dieu le Père

*et qui fourguent dans leur enfer les « vrais fous » et les « malfaiteurs »,
et qui peuplent leur purgatoire des « hippies » et des « farfelus »,
et qui réservent le Ciel*

aux Vrais Objecteurs

Seigneur, délivrez-nous

De l'objection qui se vend bien

Des « cris d'alarme » avec Imprimatur

De ceux qui « osent renverser les idoles » mais

« en gardant à la manifestation toute sa dignité »

De ceux qui font la leçon après l'avoir tirée

des chantiers de jeunesse de Pétaïn

Eloignez de nous, Seigneur, l'amer calice

Des traités de non-prolifération

et de la prolifération des traités de non-violence

Des conférences du désarmement

et de ceux qui « se consacrent au livre et à la conférence »

Des stratégies de défense civile

et des civils stratèges de la défense

Des maîtres à penser,

Seigneur, préservez-nous !

Bernard Vandewiele
avec l'approbation non
dissimulée de camarades
d'ANV qui ont lu :



nous avons reçu :

- « Le Combat syndicaliste », organe officiel de la CNT, 35, rue Lamarek, Paris-18^e ; hebdomadaire, 1 F.
- « Espoir », organe de la VI^e union régionale de la CNTF, Bourse du travail, place Saint-Sernin, 31-Toulouse ; hebdomadaire, 0,50 F.
- « Combat non violent », mensuel d'information sur l'action non violente en France et dans le monde ; J.-F. Besson, Vandranges, 42-Neulise, 1 F.
- Le bulletin « A.I.T. » (Association internationale des travailleurs), organe de la Fédération ouvrière régionale vénézuélienne (FORVE), Apartado 6303, Caracas 101, Venezuela.
- « La Fédération jurassienne », de Marianne Enckell, Editions de la Cité, 10 Métropole, Lausanne. 148 pages. 17 F.
- « Etudes polémologiques 2 », 108 pages, 6 F, édité par l'Institut français de polémologie, 40, rue Lauriston, Paris-16^e. Ce numéro est consacré à « Machiavel et la guerre » et « Deux ans d'agressivité mondiale, 1967-1969 ».
- « Les Bagnes de l'armée française, fort Aiton, C.I.L.A., etc. », dans la collection « dossiers partisans », par A. Ruff, G. Simonnet et M. Tachon. F. Maspero éd. 1, place Paul-Painlevé, Paris-5^e, 4 F.
- « Essai sur la La Boétie » de Claude Paulus, 88 pages. Diffusion du livre de paix, 143, rue Raymond-Losserand, Paris-14^e.
- « La Dialectique scientifique » de Robert Louzon, 68 p, aux Editions syndicalistes, 21, rue Jean-Robert, Paris-18^e.
- « Red Notes », bulletin d'Agit prop, 248 Bethnal Green Road, London E 2.
- « Dwarf Newssheet », n^o 2, 3, 4, 5 et 6, bulletin des kabouters anglais, Tony Brantingham, 14 a, Hansard Mews, London W 14.
- « Revue neuchâteloise », n^o 55-56, 6 F, Case postale 906, 2001-Neuchâtel, Suisse. « L'Anarchisme dans les montagnes », numéro spécial consacré à la Fédération jurassienne.
- L'adresse d'une nouvelle librairie libertaire : le Jargon libre, 6, rue de la Reine-Blanche, Paris-13^e. On peut s'y procurer tous les livres et publications anarchistes.

« Anarchisme et Non-Violence » n'est pas seulement une revue; les camarades qui l'animent s'emploient à entretenir entre eux et autour d'eux un dialogue permanent. Dans ce but les correspondants locaux se tiennent à la disposition de ceux qui à travers la lecture de la revue s'intéressent à ce courant de pensée et désirent s'associer de plus près à nos études, à nos recherches et à nos tentatives d'action.

CORRESPONDANTS LOCAUX

ARDENNES : J. Turquin, 85, rte de Mézières, 08-Prix-lès-Mézières.
BAS-RHIN : P. Sommermeyer, 37, bd d'Anvers, 67 - Strasbourg.
EURE : M. Bouquet, 283, rue du Moulin-des-Murailles, 27 - Verneuil.

PARIS : A. Bernard, 22, allée de la Fontaine, 93 - Le Raincy
J. Moreau, 168, bd Anatole-France, 93 - Saint-Denis.

VAR : M. Viaud, La Courtine, 83 - Ollioules.

BELGIQUE : F. Destryker, 2e, av. des Droits-de-l'Homme, 1070 - Bruxelles.

SUISSE : M. Enckell, 24, av. de Beaumont, 1012 - Lausanne.

Cahiers d'études trimestriels

Directeur de la publication : Patrice Haslin-Antona

ABONNEMENT CINQ NUMEROS : 10 F.

Prix du numéro : 2,50 F.

C.C.P. : Michel Bouquet, 2.244-87 H, Rouen

« Anarchisme et non-violence » est une publication associée à l'Internationale des résistants à la guerre : War Resisters' International, 3, Caledonian Road, London, N 1.

« Anarchisme et non-violence » adhère, en tant que membre collectif, au Centre international de recherches sur l'anarchisme (C.I.R.A.), Beaumont 24, 1012 Lausanne, Suisse.

Dépôt légal : 1^{er} trim. 72 — C.P.P.P. n° 42 954.

Paris - Imprimerie La Ruche Ouvrière, 10, rue de Montmorency (3^e)